

Barèmes des honoraires de Vente à la charge de l'acquéreur

Prix des biens nets vendeur	% appliqué par l'agence TTC
Jusqu'à 84 999 €	7%
De 85 000 € à 150 000 €	5%
De 150 001 € à 300 000 €	4,5%
Supérieur à 300 001 €	3,5%

Locaux d'Habitation ou Mixtes

Soumis à la Loi du 6 Juillet 1989

Prestations de location : visites, constitution du dossier, rédaction de bail d'après le décret du 15 Septembre 2014, partagés par moitié entre locataire et propriétaire
Pour chacune des parties :

- Du studio au T2 : 10€ TTC /m²
- A partir du T3 : 7€ TTC/m²

Etats des lieux : partagés par moitié entre locataire et propriétaire

Pour chacune des parties :

- Du studio au T2 : 3€ TTC/m²
- Du T3 au T4 : 2.50€ TTC/m²
- A partir du T5 : 2€ TTC/m²

Frais d'entremise et de publicité : à la charge exclusive du propriétaire

- Du studio au T2 : 5€ TTC/m²
- A partir du T3 : 3.50€ TTC/m²

Frais de rédaction du bail uniquement 120€ TTC

Locaux commerciaux et professionnels

Prestations de négociation, état des lieux , rédaction du bail

- 10% HT du loyer annuel à la charge du locataire

Prestations de Gestion

- 6% HT du loyer annuel des encaissements hors dépôt de garantie

